conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACCELERATOR DY 070

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2119979544-23

No.-CAS : 616-47-7

No.-Index : 613-035-00-7

No.-CE : 210-484-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Autre procédé ou activité

mélange

ES1: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur un site autre que les sites de production, Catalyseur Industriel

ES2: Chargement, Déchargement, Utilisation industrielle Industriel

ES3: Chargement, Déchargement, utilisation professionnelle Professionnel

ES4: Formulation, Utilisation industrielle Industriel

ES5: Formulation, utilisation professionnelle Professionnel

ES6: Utilisation dans les laboratoires - Industriel Industriel

ES7: Utilisation dans les laboratoires - Professionnel Professionnel

ES8: Production de polymères., Utilisation industrielle Industriel

ES9: Production de polymères., utilisation professionnelle Professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: Huntsman Advanced Materials (Europe) BV Société

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

: +41 61 299 20 41 Téléphone Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

> LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 3 H311: Toxique par contact cutané.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/

une protection auditive.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No.-Index : 613-035-00-7

No.-CE : 210-484-7

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE	Concentration (% w/w)	Facteur M, SCL, ATE
1-méthylimidazole	616-47-7 210-484-7	>= 90 - <= 100	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 144 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

	Toxicité aiguë par
	voie cutanée:
	400 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître

seulement plusieurs heures plus tard. Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique. Traitement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viaueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne

> pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
 Défense de fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1-méthylimidazole	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	1,47 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long	0,42 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
1-méthylimidazole	Eau douce	0,1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,01 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau douce - intermittent	1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	590 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce 6,95 mg/kg		
	Remarques:Méthode de l'équilibre		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

on: Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Sédiment marin	0,695 mg/kg
Remarques:Méthode de l'équilibre	
Sol	1,26 mg/kg
Remarques:Méthode de l'équilibre	

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

visage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les

conditions particulières du lieu de travail (contraintes

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : env. 9 (20 °C)

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : 200 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Point d'éclair : 92 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: 0,15 hPa (20 °C) Pression de vapeur

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : 1,04

Densité : 0,95 - 1,05 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

 $: > 200 \, ^{\circ}\text{C}$

Viscosité

Viscosité, dynamique : < 50 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

1-méthylimidazole:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): env. 1 144 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 144 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 1,2 mg/l

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin, mâle et femelle): 400 - 640 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 400 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

1-méthylimidazole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

1-méthylimidazole:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

1-méthylimidazole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Fibroblastes de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

1-méthylimidazole:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 30 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 90 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le

développement du fœtus

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10, 30, 90 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 90 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Quelques preuves d'effets néfastes sur le développement sur

base de tests sur les animaux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

1-méthylimidazole:

Espèce Rat, mâle et femelle

NOAEL 90 mg/kg

Voie d'application par voie orale (gavage) 10,30,90 mg/kg bw/day Dose : OCDE ligne directrice 408 Méthode

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Information supplémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

1-méthylimidazole:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 - < 215 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 267,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 202,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (boue activée): 1 050 mg/l

Durée d'exposition: 7 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: DIN 38 412 Part 8

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-méthylimidazole:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 100 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 10 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Concentration: 40 mg/l

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 79 % Durée d'exposition: 60 d

Méthode: ISO

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-méthylimidazole:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,19 (25 °C)

pH: 9,25 - 9,85

Méthode: OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

1-méthylimidazole:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

: Koc: 27

Méthode: Méthode de calcul

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Risques subsidiaires

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2922
ADR : UN 2922
RID : UN 2922
IMDG : UN 2922
IATA : UN 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

(1-METHYL IMIDAZOLE)

ADR : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

(1-METHYL IMIDAZOLE)

RID : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.

Classe

(1-METHYL IMIDAZOLE)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.

(1-METHYL IMIDAZOLE)

IATA : Corrosive liquid, toxic, n.o.s.

(1-METHYL IMIDAZOLE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 8 6.1

ADR : 8 6.1

RID : 8 6.1

IMDG : 8 6.1

IATA : 8 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ΔПИ

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du : 86

danger

Étiquettes : 8 (6.1)

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du : 86

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

danger

Étiquettes : 8 (6.1)
Code de restriction en : (E)

tunnels

RID

Groupe d'emballage : II
Code de classification : CT1
Numéro d'identification du : 86

danger

Étiquettes : 8 (6.1)

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8 (6.1) EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Toxic

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive, Toxic

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : non

l'environnement

ADF

Dangereux pour : non

l'environnement

RID

Dangereux pour : non

l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

: Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

Non applicable

: 1436

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LİS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations, voir eSDS.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité (eFDS)

ES 1	Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur un site autre que les sites de production, Catalyseur Industriel	
ES 2	Chargement, Déchargement, Utilisation industrielle Industriel	
ES 3	Chargement, Déchargement, utilisation professionnelle Professionnel	
ES 4	Formulation, Utilisation industrielle Industriel	
ES 5	Formulation, utilisation professionnelle Professionnel	
ES 6	Utilisation dans les laboratoires - Industriel Industriel	
ES 7	Utilisation dans les laboratoires - Professionnel Professionnel	
ES 8	Production de polymères., Utilisation industrielle Industriel	
ES 9	Production de polymères., utilisation professionnelle Professionnel	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 1: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur un site autre que les sites de production, Catalyseur

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur un site autre que les sites de production, Catalyseur

Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles	t
ur	
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
	des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ur Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des

- CS 3 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- CS 4 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- CS 5 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Caractéristiques du produit (de	'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.		
Forme physique du produit	: Liquide	

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Caractéristiques du produit (de l'article)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Pression de vapeur : 0,352 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

: Liquide

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0.0342 mg/m3	0.00543
dermale	systémique	Long-terme	0,0343 mg/kg KG/tag	0,019048

1.3.3. Exposition des travailleurs : ()

Voie	d'expositior	Effet sur la santé	Estimation de l'exposition	RCR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

dermale	systémique	Long-terme	0.2743 mg/kg bw/day	0,121905
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

1.3.4. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	1,0263 mg/m ³	0,129911

1.3.5. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 2: Chargement, Déchargement, Utilisation industrielle

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Chargement, Déchargement, Utilisation industrielle

Environnement

CS 1 Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux,
Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et
des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles,
Utilisation d'un intermédiaire, Utilisation industrielle de régulateurs de
processus pour les processus de polymérisation dans la production de
résines, caoutchouc, polymères

Travailleur

- CS 2 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
- CS 3 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- CS 4 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- CS 5 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)				
Couvre les pourcentages de sub	ostance dans le produit jusqu'à 100 %.			
Forme physique du produit	: Liquide			
Pression de vapeur	: 0,351399 hPa			
Température	: 20 °C			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de ré 2.0 26.04.202

Date de révision: Numéro de la FDS: 26.04.2023 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Température : 20 °C

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,35139 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Température : 20 °C

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 15 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Température : 20 °C

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Température : 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

2.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

2.3.3. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	0,8552 mg/m ³	0,108259

2.3.4. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

2.3.5. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0.216518

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 3: Chargement, Déchargement, utilisation professionnelle

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Chargement, Déchargement, utilisation professionnelle

Environnement

CS 1 Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Travailleur

- CS 2 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
- CS 3 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- CS 4 Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- CS 5 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %. Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Fréquence d'utilisation : 60 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Aération locale/générale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation contrôlée (5 à 10 renouvellements d'air par heure).

Inhalation - efficacité minimale de 70 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

3.3.2. Exposition des travailleurs : ()

3.3.2. Exposition des travameurs . ()					
Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR	
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524	
par inhalation	systémique	Long-terme	1,1973 mg/m³	0,151563	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

3.3.3. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	0,3421 mg/m ³	0,043304

3.3.4. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	0,6158 mg/m ³	0,077947

3.3.5. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

Le guide est basé sur des conditions opérationnelles hypothétiques qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites ; par conséquent, un étalonnage (scaling) peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées et propres à un site donné.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 4: Formulation, Utilisation industrielle

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Formulation, Utilisation industrielle

Environnement

CS 1 Formulation de préparations, Formulations dans les matériaux

Travailleur

- CS 2 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.
- CS 3 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- CS 4 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- CS 5 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
- CS 6 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article) Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %. Forme physique du produit : Liquide Pression de vapeur : 0,351399 hPa Température : 20 °C Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

FDS: Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0.351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

4.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0343 mg/kg bw/day	0,015238
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0342 mg/m ³	0,00433

4.3.3. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,2743 mg/kg bw/day	0,121905
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

4.3.4. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	1,0263 mg/m ³	0,129911

4.3.5. Exposition des travailleurs : ()

The second secon						
Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR		
par inhalation	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524		
dermale	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518		

4.3.6. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
dermale	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 5: Formulation, utilisation professionnelle

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Formulation, utilisation professionnelle

Environnement

CS 1 Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Travailleur

- CS 2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- CS 3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- CS 4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
- CS 5 Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
- CS 6 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

5.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)					
Couvre le pourcentage de la sub	ostance dans le produit jusqu'à 1 %.				
Forme physique du produit	: Liquide				
Pression de vapeur	: 0,351399 hPa				
Température	: 20 °C				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Quantité utilisée (ou contenue dar	ns le	es articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition			
Fréquence d'utilisation	:	480 minutes / jour			
Fréquence d'utilisation	:	5 jours / semaine			
Autres conditions affectant l'expo	Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs				
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur			
Température	:	20 °C			

5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)					
Couvre le pourcentage de la substan	се	dans le produit jusqu'à 1 %.			
Forme physique du produit	:	Liquide			
Pression de vapeur	:	0,351399 hPa			
Température	:	20 °C			
Quantité utilisée (ou contenue dan	ıs le	es articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition			
Fréquence d'utilisation	:	480 minutes / jour			
Fréquence d'utilisation	:	5 jours / semaine			
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs					
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur			
Température	:	20 °C			

5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)						
Couvre le pourcentage de la subs	ance dans le produit jusqu'à 1 %.					
Forme physique du produit	: Liquide					
Pression de vapeur	: 0,351399 hPa					
Température	: 20 °C					
Quantité utilisée (ou contenue d	Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition					
Fréquence d'utilisation	: 480 minutes / jour					
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine					

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

5.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
dermale	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

5.3.3. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0686 mg/kg bw/day	0,030476
par inhalation	systémique	Long-terme	1,0263 mg/m ³	0,129911

5.3.4. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

5.3.5. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,4368 mg/m ³	0,181875

5.3.6. Exposition des travailleurs : ()

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.05.2020 26.04.2023 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,4143 mg/kg bw/day	0,628571
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5131 mg/m ³	0,064956

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 6: Utilisation dans les laboratoires - Industriel

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation dans les laboratoires - Industriel

Environnement

CS 1 Formulation de préparations

Travailleur

CS 2 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Température : 20 °C

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

6.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0686 mg/kg bw/day	0,030476
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 7: Utilisation dans les laboratoires - Professionnel

7.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation dans les laboratoires - Professionnel

Environnement

CS 1 Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Travailleur

CS 2 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)						
Couvre le pourcentage de la substan	се	dans le produit jusqu'à 1 %.				
Forme physique du produit	:	Liquide				
Pression de vapeur	:	0,351399 hPa				
Température	:	20 °C				
Quantité utilisée (ou contenue dan	Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition					
Fréquence d'utilisation	:	480 minutes / jour				
Fréquence d'utilisation	:	5 jours / semaine				
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs						
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur				
Température	:	20 °C				

7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

7.3.2. Exposition des travailleurs : ()

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0343 mg/kg bw/day	0,015238
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 8: Production de polymères., Utilisation industrielle

8.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Production de polymères., Utilisation industrielle

Environnement

CS 1 Use of thermost adhesives at industrial sites

Travailleur

CS 2 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

8.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)						
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.						
Forme physique du produit	:	Liquide				
Pression de vapeur	:	0,351399 hPa				
Température	:	20 °C				
Quantité utilisée (ou contenue dar	ns le	es articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition				
Fréquence d'utilisation	:	480 minutes / jour				
Fréquence d'utilisation	:	5 jours / semaine				
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs						
Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur				

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ensure all equipment is well maintained.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Porter des bottes de caoutchouc.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 25 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date 2.0 26.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

8.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0343 mg/kg bw/day	0,015238
par inhalation	systémique	Long-terme	0,0342 mg/m ³	0,00433

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,2743 mg/kg bw/day	0,121905
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	1,0263 mg/m ³	0,129911

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,4286 mg/kg bw/day	0,190476
par inhalation	systémique	Long-terme	4,5 mg/m ³	0,56962

Voie d'exposition Effet sur la santé		Estimation de l'exposition	RCR
--------------------------------------	--	----------------------------	-----

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

dermale	systémique	Long-terme	0,8229 mg/kg bw/day	0,365714
par inhalation	systémique	Long-terme	2,0526 mg/m ³	0,259822

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,8229 mg/kg bw/day	0,365714
par inhalation	systémique	Long-terme	2,0526 mg/m ³	0,259822

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,5657 mg/kg bw/day	0,251429
par inhalation	systémique	Long-terme	1 mg/m³	0,126582

8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

ES 9: Production de polymères., utilisation professionnelle

9.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Production de polymères., utilisation professionnelle

Environnement

CS 1 Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice, Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Travailleur

CS 2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

9.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

9.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement:

9.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: ()

Caractéristiques du produit (de l'article)						
Couvre le pourcentage de la subs	ance dans le produit jusqu'à 1 %.					
Forme physique du produit	: Liquide					
Pression de vapeur	: 0,351399 hPa					
Température	: 20 °C					
Quantité utilisée (ou contenue c	ans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition					
Fréquence d'utilisation	: 480 minutes / jour					
Fréquence d'utilisation	: 5 jours / semaine					
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs						

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.

Cutané - efficacité minimale de 80 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020

Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

: 5 jours / semaine Fréquence d'utilisation

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé.

Cutané - efficacité minimale de 90 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure Intérieur

Dimension du local : 100 m3

: 20 °C Température

Vitesse de ventilation par heure : 3

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

: 20 °C Température

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 240 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure). Inhalation - efficacité minimale de 30 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

Caractéristiques du produit (de l'article)

Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.

Forme physique du produit : Liquide

Pression de vapeur : 0,351399 hPa

Température : 20 °C

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Fréquence d'utilisation : 480 minutes / jour

Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

Température : 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version 2.0

Date de révision: 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

9.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

Méthode d'estimation des rejets:

9.3.2. Exposition des travailleurs : ()

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,1371 mg/kg bw/day	0,060952
par inhalation	systémique	Long-terme	1,7105 mg/m ³	0,216518

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,0686 mg/kg bw/day	0,030476
par inhalation	systémique	Long-terme	1,0263 mg/m ³	0,129911

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,6857 mg/kg bw/day	0,304762
par inhalation	systémique	Long-terme	3,421 mg/m ³	0,433037

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0,609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,4368 mg/m ³	0,181875

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,5486 mg/kg bw/day	0,24381
par inhalation	systémique	Long-terme	0,2566 mg/m ³	0,032478

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	1,0714 mg/kg bw/day	0,47619
par inhalation	systémique	Long-terme	1,5 mg/m ³	0,189873

Voie d'exposition Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
--------------------------------------	-------------------------	----------------------------	-----

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



ACCELERATOR DY 070

Version Date de révision: 2.0 26.04.2023

Numéro de la FDS: 400001007704

Date de dernière parution: 29.05.2020 Date de la première version publiée:

05.12.2018

Date d'impression 01.05.2023

dermale	systémique	Long-terme	1,3714 mg/kg bw/day	0.609524
par inhalation	systémique	Long-terme	1,4368 mg/m ³	0.181875

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,3429 mg/kg bw/day	0,152381
par inhalation	systémique	Long-terme	1,4368 mg/m ³	0.181875

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0,2829 mg/kg bw/day	0,125714
par inhalation	systémique	Long-terme	0.3 mg/m ³	0,037975

9.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Lorsque les conditions opérationnelles/mesures de gestion des risques données dans la section 2 sont mises en œuvre, les niveaux d'exposition prédits ne sont pas supposés dépasser les limites d'exposition applicables (indiquées dans la rubrique 8 de la FDS).

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont maitrisés au moins jusqu'à des niveaux équivalents.